

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 431

Artikel: Le jubilé de l'Association suisse pour le suffrage féminin : (suite de la 1re page)

Autor: Porret, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques-unes des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Dora SCHMIDT (Suisse)

Notre collaboratrice, Adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, Conseillère technique gouvernementale.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Betsy KJELSBORG (Norvège)

Inspectrice en chef des fabriques, Présidente du Conseil national des Femmes de Norvège, déléguée gouvernementale.



Cliché Mouvement Féministe

Mlle LETELLIER (France)

Inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

encore à toutes! Leurs efforts, il faut le dire une fois publiquement, sont toujours appréciés par nous autres déléguées, qui trouvons dans ces occasions un vrai réconfort et la force pour faire face aux travaux assez pénibles de la Conférence.

Car nous n'avons guère le temps de jouir de cette Genève ensoleillée, du lac lumineux, des parcs où les roses fleurissent en abondance. Même celles des membres féminins de la Conférence, qui n'avaient pas, comme M^{lle} Hesselgren (Présidente de la Commission pour la Convention du travail de nuit des femmes), Atanaskovitch (Rapporteur de cette Commission), Stenberg (Présidente de la Commission sur le travail des femmes dans les mines) et M^{lle} Subarryan (Rapporteur de cette Commission), assumé de lourdes tâches comportant des responsabilités, ont été absorbées, soit par les longues et nombreuses séances plénières dans la grande salle du Bâtiment Electoral, où les femmes sauf quelques exceptions (sur lesquelles nous reviendront plus tard) jouent plutôt le rôle passif d'auditrices attentives, soit en courant, à travers le tourbillon de visages et de voix emplissant les couloirs, aux séances des commissions, qui, cette année, étaient plus nombreuses, vu le chiffre élevé des questions à l'ordre du jour. C'est dans ces commissions que nous, les femmes, avons essentiellement déployé notre activité, les unes en remplissant les fonctions au Bureau indiquées plus haut, les autres, en soumettant et en défendant leurs idées et leurs amendements et en discutant ceux que présentaient les autres membres. C'est un travail très intense se fait dans ces commissions: à la commission de chômage, par exemple, il y a eu à discuter et à voter plus de 100 amendements au texte de

convention préparé par le Bureau International du Travail! — Quelques-unes d'entre nous, en plus de ce travail de la Conférence, ont encore à remplir les charges de secrétaire de leur délégations (délégations gouvernementales), devant de la sorte être au courant de toutes les questions à l'ordre du jour, et s'occuper de toute la correspondance officielle de la délégation.

Avant de parler des résultats pratiques de la Conférence du point de vue des intérêts des femmes, nous tenons à dire ici que l'événement le plus important, soit la nouvelle de la décision des Etats-Unis d'Amérique d'adhérer à l'Organisation internationale du Travail et de participer comme membres actifs aux Conférences, a été, pour nous autres femmes aussi, le point culminant de toute la session. Sans monter à la tribune et sans professer hautement notre joie et les espoirs éveillés par cette nouvelle, nous avons réalisé la valeur de cet apport de forces, et de forces féminines surtout, pour l'Organisation internationale du Travail. Les Etats-Unis sont pour nous en effet le pays où une citoyenne libre, munie de tous ses droits civiques, exerce une influence importante sur la chose publique et sur le sort du pays; ils sont pour nous, depuis de longues années, le pays possédant un magnifique Office du travail féminin qui, par des enquêtes et des publications de premier ordre, a toujours agi sur l'opinion publique en faveur d'une protection raisonnable des femmes, des adolescents et des enfants. Et enfin cette Amérique de Roosevelt est pour nous le pays où les femmes accèdent aux plus hautes fonctions de l'Etat, l'Amérique des femmes ambassadeurs et ministre! Notre cœur a battu plus fort au moment où le Directeur du Bureau, M. Butler,

aux efforts duquel est essentiellement due l'entrée d'un grand pays industriel, parlait avec éloges devant la Conférence de la part très importante prise par Miss Perkins, Ministre du Travail aux Etats-Unis, aux négociations qui ont précédé cette adhésion. Nos espoirs sont grands! Se réaliseront-ils? (A suivre) Dora SCHMIDT.

Les Prud'femmes à Neuchâtel

En 1916, par décret du Grand Conseil, les femmes obtenaient dans le canton de Neuchâtel le droit de vote et d'éligibilité au Conseil des Prud'hommes. A ce moment l'Union féministe pour le suffrage, dirigée à Neuchâtel par M^{lle} Porret, présidente infatigable, déploya une grande activité pour proposer et faire élire des femmes, efforts qui furent couronnés d'un beau succès. Ces élections reviennent tous les trois ans. Quand le nombre des candidats proposés est égal à celui des juges à élire, il y a une élection tacite. Ce fut le cas cette année. Toutes les candidates proposées aux postes à pourvoir par l'Union féministe pour le Suffrage et l'Association féminine des Arts et Métiers ont été acceptées et donc élues tacitement.

Elles se répartissent sur trois groupes: Substances, Vêtement et Parure, Arts libéraux. Sur soixante juges, il y a dans ces groupes dix-huit femmes. Deux groupes, Habitation et Horlogerie, ne comptent point de prud'femmes.

Le secrétariat communal, en nous communiquant la liste des élus, a remercié l'Union féministe «du concours qu'elle a bien voulu prêter aux autorités à l'occasion de ces élections».

Soyons heureuses de ce petit rôle de citoyennes qui nous est dévolu dans le modeste cadre de l'élection au Conseil des prud'femmes et redoublons d'activité jusqu'au grand jour des droits intégraux!

C. W.

A l'ordre du jour de l'Assemblée de paroisse réunie le 8 juin à Thounne figurait, comme l'une des questions les plus importantes, la requête présentée par le Groupe suffragiste de Thounne et les deux Sections de la Société d'Utilité publique de Thounne et de Strätlingen concernant l'éligibilité des femmes parmi les autorités ecclésiastiques.

A une forte majorité, l'Assemblée, composée de 50 hommes et de 250 femmes ayant droit de vote en cette matière, décida d'accepter cette demande, que M^{lle} Lydia Stahl et M^{lle} le Dr. Trog défendirent chaleureusement. Par conséquent, et dès l'automne prochain, les femmes pourront, pour la première fois à Thounne, être élues comme membres du Conseil de paroisse. Bravo!

L. v. A.

Le Jubilé de l'Association suisse pour le Suffrage féminin (suite de la 1^{re} page)

Rien ne pouvait mieux répondre à ces dernières paroles que le discours qui suivit: *Vingt-cinq ans d'histoire suffragiste suisse*. C'est là le sujet traité par M^{lle} Gourde, mais c'est aussi M^{lle} Gourde elle-même. Avec un élan juvénile et la force que donne l'expérience vécue, elle évoque ce quart de siècle: les tâtonnements, les illusions du début; les espoirs qui, pendant et peu après la guerre, semblent se réaliser; les déceptions; l'activité qui, sans se ralentir, s'oriente vers les problèmes sociaux et professionnels; tout un monde de souvenirs, soit dans le domaine fédéral, soit dans les cantons, revêt avec une étonnante puissance. Et le résultat? Matériellement nul, ou à peu près. Mais nous avons appris la solidarité féministe et internationale. Nous avons appris la fierté, la dignité et l'indépendance de notre sexe; et nous sommes prêtes à apporter notre concours à notre pays, lorsqu'il se décidera à faire appel à nous.

Jamais celle qui présida, pendant quatorze ans, l'Association suisse pour le Suffrage ne l'a mieux incarnée. Et si l'auditoire vibrerait à sa parole enflammée, c'est qu'il voyait aussi en elle l'exemple d'une consécration sans réserve à la cause, d'une foi intrépidité et d'une volonté indomptable.

Elle fut écoutée avec une émotion particulière par les pionnières groupées autour de la tribune et auxquelles M^{lle} Leuch rendit, ainsi qu'aux disparus, un hommage mérité. Ce palmarès, si j'ose dire, donnait une fière leçon de courage et d'abnégation!

Après ces moments où l'exaltation de l'Assemblée fut portée à son comble, et s'était manifestée par salves sur salves d'applaudissements, se plaça la conférence d'un ton très différent de M. Egger, professeur de droit à l'Université de Zurich, sur: *Le suffrage féminin... aujourd'hui?* Avec des moyens tout autres que ses prédécesseurs, il fit aussi la conquête de son public, en lui présentant un travail d'une belle ordonnance, riche en aperçus historiques, en considérations philosophiques et juridiques, et dont toutes les par-

Honneur aux femmes d'être des valeurs non cotées à la bourse de Politicus!

A la manière de La Bruyère¹

L'ami des femmes

Philogyne aime tant les femmes qu'il veut qu'elles tiennent tout de lui:

— Nous désirons, lui disent-elles, entrer dans la maison où vous et vos pareils votez les lois qui nous régissent et règlent le gouvernement de notre vie. Nous voulons avoir part à la conduite de nos affaires; nul n'est plus que nous-mêmes propres à en décider. Vous êtes notre ami, ô Philogyne; persuadez vos congénères que nous ayons accès dans la maison. Nous sommes lasses, à la fin, de nous tenir à la porte et frapper.

— Certes, répond Philogyne, vous m'appellez justement votre ami. Aussi serai-je votre guide et votre protecteur, car mieux que vous, ô femmes, je sais ce qu'il faut. Restez donc alentour de ce palais dont vous ornez les avenues, tandis que nous peignons à fixer vos destins. Appelez-moi, non par des cris, mais par un murmure flatteur; souriez lorsqu'enfin je vous donnerai audience; discordez avec modestie et suppliez avec pudeur. Si vous trouvez les attitudes qui me plaisent, j'accueillerai votre requête et la soutiendrai de ma voix.

Quand vous présentez un placet, souvenez-vous, ô femmes, qu'à votre mise je saurai si la demande est juste et raisonnable avant que de la connaître. Peut-être, malgré vos efforts, n'obtiendrez-vous pas de réponse. Gardez-vous, en ce

¹ Portraits composés à l'occasion du jubilé de l'Association suisse pour le Suffrage, les 16 et 17 juin, à Berne, et lus lors de la soirée familière au Schänzli par M^{lle} Suzanne Feller.

cas, d'imprécations qui vous échaufferaient le teint et ruineraient à jamais votre cause.

— Mais, cette maison, Philogyne, est la nôtre et nous avons le droit d'y entrer...

Philogyne, alors, s'assombrit: — De quel mot usez-vous, dit-il, qui vous distend la bouche et vous rend laides? *Droit*. Suivez le conseil de nature qui fait le mot *devoir* plus seyant à vos lèvres.

— Vous dites nous aimer, ô Philogyne. N'envoyez donc pas vers nous, qui sommes à la porte, galanterie, faveur ni bienveillance, ni aucune servante de l'Amour. Envoyez-nous sa fille aimée la Justice avec les clefs de la maison.

Politicus

Des fumées d'un banquet, Politicus voit s'élever l'image de la patrie. Il est inspiré; il lève son verre; il boit «à la prospérité de notre beau pays». Ses amis l'applaudissent bruyamment, les verres s'entrechoquent. Politicus s'assied dans son triomphe comme dans une chaise curule. Il se sent bien: la bonne chère et le bon vin dilataient ses organes. A travers les nuages du tabac, la table lui paraît dressée pour un repas olympien; ses amis sont dieux avec lui; leur Olympe, c'est leur parti qui détient la majorité. La patrie est le fief dont ils disposent; ils l'aiment comme on chérit sa maison, son grenier et sa cave.

Un autre convive se lève et boit «à l'avenir de notre cher pays». Politicus lui fait raison; il est ému; les larmes lui viennent aux yeux; l'enthousiasme lui prend la gorge. Qui prétendrait que tout ne va pas pour le mieux dans un pays aimé d'une telle ferveur?

Quelqu'un ose évoquer, pourtant, les misères

de notre époque. Politicus en conteste la gravité; il est d'avis que les choses ne vont pas trop mal chez nous, et il le dit avec la bouche pleine. Le malaise public et privé est dû à la fraction du peuple qui ne se tient pas attachée à de «saines doctrines». Politicus et ses amis ont le remède à tous les maux, mais l'opposition leur a lié les mains. Il croise sur son assiette ses poignets qu'il a fort charnus, pour bien figurer l'impuissance d'un tel se voir réduit.

On parle d'un homme d'Etat d'une république étrangère. Politicus prend feu: «Nous n'avons pas, dit-il, à chercher des exemples au dehors, c'est à nous d'en donner à l'étranger».

Qu'on ne lui parle pas non plus de groupements de patriotes pour la restauration civique du pays. Sommettes que cela et baliverne! Ceux qui prétendent travailler hors des cadres de son parti sont jugés par Politicus des indiscrets et des brouillons.

On mène à l'entretien la Société des Nations. Il hausse les épaules; il se fait gloire d'avoir été toujours sceptique à son endroit; n'en a-t-il pas, dès le début, signalé tous les vices, prédit tous les échecs?

Puis, élevant son verre, Politicus boit «à la partie saine de notre peuple», «à l'union des forces vives du pays». — Est-ce des femmes aussi que vous voulez parler? lui demande son vis-à-vis. Politicus le considère avec stupeur; le rire, enfin, sort en épais glouglous de sa large poitrine. Il rit tant qu'il s'engoue; il est violet; son menton baïe; il doit tousser dans sa serviette et se lever de table.

Lorsqu'il revient, il menace plaisamment du doigt l'auteur involontaire de cet accident: «Farceur, dit-il, c'est votre faute...»

A la manière de chez nous

L'honnête homme

Qu'il vienne d'un pôle ou de l'autre, de Genève ou Lausanne; qu'il soit Auguste de Morsier ou Charles Secrétan, homme de pensée qui disserte et se fonde sur la raison, ou simple ouvrier qui écoute, qui reconnaît «c'est juste» et, l'ayant reconnu, s'y tient, l'honnête homme d'ici ressemble à celui de là-bas. Séparés par des gouffres de circonstances, ils se rejoignent par un pont aérien et invisible, plus indestructible pourtant qu'un pont de pierre, qui est l'élan commun vers la justice, la fraternité, la paix.

Les yeux de l'honnête homme ne sont point troublés par ces maladies de la vision qui procèdent de l'égoïsme: myopie des préjugés, presbytie de l'ambition, aveuglement de l'orgueil. Son regard clair tombe tout droit sur la réalité et la saisit telle qu'elle est, avec ses deux faces, la visible et l'invisible; et il connaît que la visible n'est qu'un feuillet de l'autre.

Que voulez-vous que l'honnête homme comprenne aux arguties de Philogyne et de Politicus? Il les entend, mais ne les saisit point, car il croit que les mots que perçoit son oreille ne sont pas véritablement ceux que l'autre aurait voulu dire.

L'honnête homme est venu à nous; il nous a dit: «La vie est un combat pour vous, mes

ties étaient liées par une logique rigoureuse; véritable monument d'érudition, allié à un sens très vif des réalités, et à une reconfortante bonne foi. Nous vivons, dit-il, entourés de grands peuples qui sont en pleine réaction. Chez nous s'esquisse un mouvement encore chaotique visant la révision totale de la Constitution fédérale. Le moment est venu d'examiner les principes sur lesquels fonder l'édifice nouveau. Après avoir indiqué que la première chose à faire est de donner le champ libre à toutes les forces vives de la nation, donc aux femmes; après avoir montré comment l'Etat d'une part, la femme de l'autre, ont évolué, de sorte que l'égalité des sexes est la conséquence inévitable de cette double évolution, M. Egger arrive à la partie peut-être la plus originale de son exposé:

A la fin de la guerre, la démocratie semblait devenue la forme universelle de gouvernement. Cet état de choses aurait servi la paix, mais aurait pu compromettre l'individualité de la Suisse. Cependant les nationalismes se relèvent, et avec eux l'étatisme et le militarisme. Les principes fondamentaux de la Suisse, qui passaient pour des modèles, sont discutés, combattus jusque chez nous par une propagande éhontée. Cette pression formidable sera de longue durée; nous vivons dans une période de guerre intellectuelle; il s'agit donc de «tenir». Que fait un pays dans une telle situation? Il mobilise ses forces inemployées. Les réserves de la Suisse, ce sont les femmes. Or, celles-ci, précisément, réclament leurs droits. Va-t-on les ignorer? les repousser? les abandonner, par une injustice, à une légitime colère? — Il y a, il est vrai, celles qui ne réclament rien, ne comprennent rien. Si nous les laissons dans cet état, d'autres, des étrangers, s'empareront de leur esprit; elles seront, bon gré mal gré, formées à la politique, mais contre nous. Il faut donc les attirer, les instruire, les développer, dans leur propre intérêt, comme dans celui de la famille et de la nation.

Cette attitude défensive sera complétée par une activité constructive. Que les principes démocratiques restent à la base de l'Etat. Or, ce sont précisément les femmes suisses qui les défendent, dans leur mouvement *Pour la Démocratie*. M. Egger approuve leur programme, propre à réagir contre le nouveau collectivisme qui menace la personnalité et, par là, l'humanité. Ce n'est ni par la dictature ni par le militarisme que l'on sortira de cette crise, car le problème est d'ordre spirituel. C'est avec des forces spirituelles qu'il faut lutter, créer un nouvel humanisme. La femme, justement, est trop personnelle pour se soumettre en esclave au collectivisme. Chaque fois qu'elle a entrepris une grande action, c'est pour la sauvegarde de l'individu. Elle a le sens de la vie, de l'humanité, non de la mécanisation, si bien qu'en définitive, le suffrage féminin se trouve être aujourd'hui le postulat suprême de la démocratie libérale.

Par delà les paroles entendues, chacun éprouvait un sentiment profond de réconfort: au milieu de l'indifférence et de l'incompréhension générale, il y a donc une élite de citoyens pour nous appuyer publiquement, pour nous faire confiance. En compensation de tant de créatures bornées ou frivoles, il y a dans nos rangs des femmes dignes de cette confiance,

seurs, comme elle l'est pour nous, plus dur à cause de votre faiblesse. Nous voulons donc vous armer de nos armes, vous donner notre bouclier; nous vous en apprendrons l'usage puisqu'il vous faut lutter, ô femmes.»

Il nous a dit encore: «Ne restez pas à l'écart, aidez-nous. Il y a des vertus qui se sont épuisées, des chemins que, tout seuls, nous ne pouvons trouver. Nos erreurs ont tué en nous l'orgueil antique, nous ne voulons plus régner seuls.»

Vingt-cinq ans de travail pour la conquête de nos droits: contre nous les légions de ceux qui pensent faux ou qui ne pensent pas. Avec nous l'honnête homme d'ici, de là-bas: de la noble Genève et de Lausanne la gracieuse, de Neuchâtel, de la grande Zurich, de Bâle la très belle et de Berne la très puissante; de tous les chers pays confédérés, l'honnête homme est pour nous. Celui dont le regard perçoit de l'univers, non quelques pieds carrés, mais des volumes infinis, — et, dans cet infini, le devoir un et simple: la justice.

E. CHENEVARD.

Glané dans la presse...

Revision de la Constitution et suffrage féminin.

D'un excellent article à la Feuille d'Avis de Lausanne et au Journal de Genève du fidèle défenseur de notre cause qu'a toujours été le Dr. Muret (Lausanne), article que certains journaux romands se sont bien gardés de reproduire! nous extrayons les passages suivants, regretant de ne pouvoir publier l'article en entier:

Les femmes et la Conférence du Désarmement

Une lettre de M. Henderson

Nous avons publié dans notre précédent numéro le texte de la lettre que le Comité du Désarmement des Organisations féminines internationales a adressée, au moment le plus critique des débats, à plusieurs délégations, ainsi qu'au Président de la Conférence. Celui-ci, en remerciant Miss Courtney, vice-présidente de ce Comité, pour cet envoi, lui a écrit:

...Veuillez-vous transmettre à votre Comité l'expression de ma reconnaissance pour cet envoi. Votre lettre était admirable, et le moment bien choisi pour l'expédier.

Un communiqué du Comité des Organisations féminines internationales

Fidèle à la tâche qu'il s'est donnée de renseigner et d'instruire les femmes de façon toute impartiale sur ce qui se passe à la Conférence, ce Comité nous adresse un résumé admirablement clair des diverses propositions présentées durant cette session capitale, et une analyse de la résolution votée qui a sauvé la situation à la dernière minute, en permettant à la Conférence de continuer son travail. Nous ne disposons malheureusement pas d'assez de place pour publier cet article tel quel, et il est assez difficile de le résumer encore; mais nous tenons à signaler à toutes celles de nos lectrices qui veulent se rendre compte objectivement de la situation actuelle

et qui portent résolument leur drapeau. Après cela, quel soldat pourrait faillir?

Le retour à la vie matérielle se fit le plus joliment du monde, en parcourant la riante campagne bernoise jusqu'au Gurten. Là-haut, pas de discours pour aggrémenter le repas, mais une avalanche de télégrammes: celui de la présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, et d'autres, venus de tous les coins du monde. Cela aussi est réconfortant.

Après avoir dégusté le café noir offert par la municipalité bernoise, chacun s'en fut au gré de ses devoirs ou de ses désirs, mais pourvu du viatique nécessaire pour vingt-cinq années de lutte encore, s'il le faut. Et la vie quotidienne reprit son cours.

•E. PORRET.

Aux Chambres fédérales

Le Code pénal et le délit d'avortement

Le Conseil National a enfin trouvé le temps de s'occuper des divergences entre lui et le Conseil des Etats au sujet de quelques articles du Code pénal fédéral, et notamment de l'article 107 concernant l'avortement, qui a donné de nouveau lieu à une longue discussion. La rédaction de la majorité de la Commission a fini par l'emporter, d'après laquelle l'avortement pratiqué par un médecin n'est pas considéré comme punissable, mais est sujet à sanctions quand il est pratiqué pour des motifs sociaux, juridiques ou eugéniques.

Ce n'est pas sans surprise ni sans crainte que je constate que, lorsqu'il s'agit de la revision de notre Constitution ou des modifications à apporter au suffrage universel, personne ne paraît songer à une question actuelle au premier chef et d'une importance capitale, celle du suffrage féminin, qui a fait cependant ses preuves dans un très grand nombre de pays, et qui n'a donné nulle part lieu à la réalisation des pronostics pessimistes des esprits chagrins, si nombreux dans notre pays, et cela malgré les centaines de millions de femmes qui ont obtenu dans le monde entier l'égalité des droits politiques.

D'emblée, je pose en fait qu'on ne saurait parler d'un suffrage universel véritable et d'une vraie démocratie dans un pays, où la bonne moitié des habitants n'est considérée comme appartenant à la classe des citoyens que pour les charges et les devoirs, et non pour les droits, où l'autre moitié seule fait les lois qui régissent tout le monde. Il est de bon ton de dire beaucoup de mal du suffrage universel tel qu'il existe aujourd'hui, et l'on fait valoir qu'il serait déplorable d'en doubler les inconvénients par l'apport du suffrage des femmes. Mais la logique de ce raisonnement tient-elle devant le fait que, si le nombre des mauvais éléments devait être ainsi doublé, celui des bons le serait également, et que ce serait là un apport et un avantage considérables? Lorsqu'on oppose au suffrage universel le système des élites, on ne pense naturellement qu'aux élites masculines, et l'on néglige totalement les élites féminines, qui ne sont certes pas à dédaigner et auxquelles on sait bien s'adresser dans d'autres circonstances, parce qu'on en connaît toute la valeur. Nombre de bons esprits veulent bien re-

qu'elles peuvent se procurer gratuitement ce document, en français ou en anglais, au local du Comité, 6, rue Adhémar-Fabry, Genève. (Pour toute commande dépassant 10 exemplaires, une somme de 3 centimes l'exemplaire sera perçue.)

«...La Conférence est toujours vivante. Il dépend de l'opinion publique qu'elle parvienne à son but.» Cette conclusion de l'article que nous mentionnons, nous la recommandons chaleureusement à la méditation de tous ceux qui nous lisent.

...A elle seule

Lors de la dernière séance de la Commission générale de la Conférence, le 11 juin, notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, s'est trouvée seule déléguée britannique présente pour participer à la discussion sur la constitution des divers Comités de sécurité, de contrôle, de trafic des armes, etc., prévus par la nouvelle Résolution, et a naturellement été amenée à prendre plusieurs fois la parole.

Ceci à la grande stupefaction du reporter d'un de nos journaux romands, qui a cru devoir ajouter au communiqué officiel cette mention: «Mrs. Corbett Ashby, qui représente à elle seule l'Empire britannique...»

Eh bien, quoi? N'est-ce pas constant à cette Conférence qu'un homme représente à lui seul tout un Etat? et qui songerait à s'en étonner? Et une femme comme Mrs. Ashby, qui représente souvent plusieurs millions de femmes dans quarante pays, est bien capable aussi de représenter pour une fois à elle seule ses concitoyens et concitoyennes!...

niqnes. Des adoucissements à ces sanctions peuvent être admises dans des cas de détresse spéciale. L'avis médical d'avortement doit être donné par deux médecins, sans que le deuxième soit forcément un médecin officiel. Dans des cas urgents un médecin suffit, mais à certaines conditions.

Et de nouveau nous avons ressenti comme femmes l'anomalie qui existe à ne pouvoir dire un seul mot sur un problème capital de la vie féminine, et sur lequel des hommes ont seuls et exclusivement le droit de discuter et de voter un texte de loi, qui nous regarde cependant plus directement qu'eux!

(Schweizer Frauenblatt)

La nationalité de la femme mariée

Deux faits nouveaux viennent de se produire dans ce domaine aux Etats-Unis. Premièrement ce pays a adopté par vote unanime de la Chambre des Représentants et du Sénat un projet de loi que M. Roosevelt a signé, il y a deux semaines, le rendant ainsi exécutoire. Cette nouvelle loi (car une fois la signature du Président intervenue, il n'est plus question de projet) corrige sur différents points la loi précédente sur la nationalité de la femme, connue sous le nom de *Cable Act*, et qui, en laissant aux Américaines qui épousent des étrangers leur propre nationalité, empêche d'autre part des étrangères épousant des Américains de devenir des citoyennes des Etats-Unis, créant ainsi dans certains cas une nouvelle catégorie d'apatrides! La nouvelle loi,

connaître les faits, mais ne se donnent pas la peine de chercher à en tirer les conséquences logiques et nécessaires. Et cependant, un système politique qui n'est pas fondé sur l'équité ne saurait être vraiment bon; Charles Secretan l'a dit, il y a longtemps déjà: «Là où la voix de la femme ne peut se faire entendre, il n'y a pas de justice.»

On déplore le matérialisme du temps présent et, de plusieurs côtés, on préconise volontiers, comme remède à l'état de choses actuel, un retour à des idées morales, élevées ou religieuses, mais il y a loin de la théorie à la pratique! Et je demande si la réalisation d'une justice élémentaire à l'égard de la moitié de notre population ne serait pas un des éléments primordiaux de cette belle idéologie? Pourquoi ne pas commencer par là? Ce serait certainement contribuer à faire sortir quelque peu l'homme de son égoïsme atavique et séculaire, et certes, il n'y perdrait rien au point de vue moral et même pratique. On sait, en effet, que dans tous les pays où les femmes ont obtenu l'égalité des droits civils et politiques, elles ont surtout réalisé des progrès dans le domaine social et moral, contribué pour une bonne part à nombre d'améliorations que les hommes seuls n'avaient pas su obtenir jusqu'alors.

La toilette et les mœurs, il y a cinquante ans.

L'Echo de la Broie reproduit cette lettre, publiée dans ce journal le 14 juin 1884, d'une abonnée qui avait riposté du tac au tac à une sortie d'un conseiller d'Etat bernois contre le luxe d'ailleurs des toilettes féminines:

«Si les jeunes filles dépensent toujours plus pour leur toilette, c'est moins par vanité que dans

notamment, donne à la mère le droit de transmettre sa nationalité et ses droits de citoyennes à ses enfants, et d'autre part, rend égales pour les deux sexes les formalités de naturalisation et les délais imposés à un étranger ou à une étrangère ayant épousé un ou une Américaine, pour obtenir sa naturalisation.

En second lieu, les Etats-Unis viennent de ratifier la Convention sur la nationalité adoptée par la Conférence panaméricaine de Montevideo au début de l'année, et par laquelle, on s'en souvient, les Etats contractants s'engagent, quand cette Convention aura été ratifiée par tous les signataires, à supprimer toute difficulté entre les sexes en matière de nationalité dans leur législation, comme dans l'application de cette législation.

Cette ratification par la grande république entraînera certainement celle des autres Etats américains signataires, et hâtera donc la mise en vigueur de cette Convention féministe.



Les Femmes et la Société des Nations

Le premier Congrès International du film éducatif

Le premier Congrès international du film éducatif s'est tenu à Rome, du 19 au 25 avril, dans les salles de l'Institut de Cinématographie éducatif de la S.d.N. Quarante Etats avaient envoyé des délégués officiels, ce qui donne la mesure de l'importance considérable reconnue au film éducatif. Le monde féminin international, qui, lui aussi, s'intéresse vivement à cette question complexe, était brillamment représentée: on vit Mme Dreyfus-Barney (France), chef de la délégation du C.I.F., la comtesse de Robilant, le Dr. Isabella Grassi, déléguée de la Fédération internationale des Femmes universitaires, le Dr. Castellani (Italie), de la Fédération internationale de Femmes d'affaires; on a remarqué aussi Mme Germaine Dulac, la metteuse en scène bien connue de tous les cinéastes français; Mme Decroly (Belgique), Miss Whitton (Canada), la Princesse Cantacuzène, vice-présidente du C.I.F., et Mme Anastasiu (Roumanie).

Afin de faciliter le travail qu'il fallait accomplir pendant ces quelques jours, les différents sujets furent répartis entre trois sections: le film et l'enseignement; le film et l'éducation; le film et la vie des peuples.

Ce titre «le film et l'enseignement» suffit à indiquer que les questions discutées dans cette section touchèrent toutes au film scolaire. Les lignes directrices y furent données pour l'emploi de cet auxiliaire si précieux du corps enseignant, tout en tenant compte naturellement de la personnalité du maître dont le libre déploiement doit être respecté, mais qu'il faut concilier avec l'application du film à l'enseignement. Dans le domaine des sciences, tout particulièrement, il ouvre des horizons nouveaux et des possibilités immenses dont on ne se doute même pas. La création d'une «cinothèque» et d'archives du film fut

le but d'attirer les regards des jeunes gens en âge de prendre femme.

On sait que les occasions de se marier pour les jeunes personnes deviennent de plus en plus rares et plus difficiles à saisir. Beaucoup de jeunes gens n'ont aucune fortune, aucune ressource de n'importe quelle nature; quelques autres sont à la tête d'un certain patrimoine ou gagnent suffisamment pour nourrir une famille, mais le cadet de leurs soucis est de se courber sous le joug de l'hyménée; ils préfèrent la vie douce, facile du célibat à celle un peu plus tourmentée du mariage. Aussi le nombre des mariages a-t-il diminué sensiblement depuis une vingtaine d'années; la statistique le prouve.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que les personnes du sexe mettent toujours plus de raffinement dans l'art de leur toilette? Elles cherchent tout bonnement à faire vibrer la seule corde sensible de ces jeunes viveurs que l'égoïsme aveugle au point de leur faire oublier leurs devoirs les plus sacrés envers la société. Ne réussissant point à toucher leurs cœurs, elles s'attaquent à leur vanité et, chose assez triste à constater, ce dernier moyen est de beaucoup le plus efficace.

Le temps n'est plus où l'on savait toujours découvrir le mérite de la violette, eût-elle fleuri au plus profond de sa cachette. Les jeunes d'aujourd'hui, qui ne portent qu'une simple robe d'indienne et un modestes bonnet, ne reçoivent que des regards dédaigneux, souvent méprisants. Pour plaire, il faut absolument se mettre à la mode. Est-il juste alors d'imposer la toilette des dames comme objet de luxe?»